

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARREST DU 8 DECEMBRE 2023**

Le huit décembre deux mille vingt-trois, 18 heures 00, les membres du conseil municipal d'ARREST se sont réunis en mairie, suite à la convocation de M. le Maire Armel BOUCHARD, président de séance, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Etaient présents : Armel BOUCHARD, Davy PACQUES, Julien CAILLET, Christophe BOULET, Bénédicte FOUQUEMBERG, Amandine FORESTIER, Gaylord DEBURE, Serge FLET, Aurore BARETTE, Hélène HENOCQUE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Delphine PROBOLA (à Davy PACQUES), Delphine MERCIER (à Julien CAILLET), Sylvain OSERET (à Hélène HENOCQUE).

A été nommé(e) secrétaire : Gaylord DEBURE.

-----  
Adoption du procès-verbal du 28/09/2023 :

Le procès-verbal est adopté (abstentions : Mme Bénédicte FOUQUEMBERG, Mme Hélène HENOCQUE, M. Sylvain OSERET).

-----

**DCM2023/022 – ASSAINISSEMENT : CONVENTION INTERCOMMUNALE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION DE ST-VALERY/SOMME**

Vu l'étude diagnostique du système d'assainissement lancée fin 2022, dont le résultat aboutit à la nécessité d'établir un programme de travaux de reconstruction, réhabilitation et extension de la station de St-Valery/Somme, la station actuelle ne répondant plus à l'évolution des normes de rejet et présentant des dépassements réguliers de sa capacité de traitement ;

Vu l'estimation prévisionnelle de travaux s'élevant à 6 255 000 € HT, et à 495 000 € HT pour les études, les subventions s'élevant quant à elles à 2 536 099 € HT ;

Considérant que les communes d'Arrest et de Noyelles/Mer sont reliées à cette station et y acheminent leurs effluents (pour 7.1% de la capacité de la future station pour Arrest), et qu'il convient donc de les associer financièrement à ce programme, au prorata des volumes traités d'eaux usées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 10 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mme Hélène HENOCQUE, M. Sylvain OSERET et M. Serge FLET),

Accepte de signer la convention intercommunale de participation financière aux investissements relatifs au programme de travaux sur la station d'épuration de St-Valery/Somme, fixant un coût prévisionnel pour la commune d'Arrest de 299 237 € HT, et détaillant les modalités et le calendrier de remboursement des communes associées.

Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

Les conseillers municipaux déplorent cependant d'être mis devant le fait accompli. Arrest subit malgré elle les conséquences de l'accroissement continu des constructions à St-Valery, rendant désormais inévitable ces travaux coûteux sur la station d'épuration. Malheureusement, il n'existe aucune autre alternative pour la commune.

La question du financement de cette dépense par le budget assainissement est évoquée : la possibilité de se servir d'une partie de l'excédent (183 000 € au 31/12/2022 en exploitation, 23 000 € en investissement), le recours à l'emprunt financé par une augmentation du prix de l'eau au m3 et de l'abonnement (inchangés depuis 2001)... La question sera étudiée au moment de la confection du budget, selon l'état d'avancement du projet.

**DCM2023/023 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

La loi requiert depuis 2014 que les budgets « assainissement » des communes liées contractuellement à un fermier soient assujettis à la TVA.

Les écritures comptables passées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (date du nouveau contrat de délégation avec la SEP/VEOLIA) doivent donc être régularisées comptablement pour faire apparaître la TVA (en dépenses et en recettes).

Une inscription de crédits au chapitre 67 « titres annulés sur exercice antérieur » est donc nécessaire pour ce faire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à augmenter et/ou à diminuer les crédits suivants au budget assainissement M49 2023 : Exploitation (Dépenses) :

Chapitre 011	- 18 297.11 €	compte 61523 Réseaux
Chapitre 67	+ 18 297.11 €	compte 673 Titres annulés

**DCM2023/024 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Afin d'avancer sur le projet de terrain multisports, et notamment de répondre à la problématique de la dalle qui pourrait accueillir cette structure près du stade municipal, M. Davy PACQUES explique la possibilité de passer un contrat de maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'aménagement avec le cabinet V3D.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un tiers pour avancer sur ce projet, et que cela peut être traité au niveau communal.

Mme Hélène HENOCQUE précise que le conseil municipal n'a pas décidé de l'emplacement de ce projet et que le terrain en herbe près de l'école semble plus judicieux, notamment pour une utilisation par l'école. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense toujours que l'avis de l'équipe enseignante devrait être demandé.

M. le Maire répond que cette question est du ressort du conseil municipal, pas des enseignants ; il précise une nouvelle fois que le secteur du stade se prête bien plus à ce genre d'installation. De plus, l'aménagement du terrain en herbe et son terrassement serait trop onéreux, et condamnerait entre autre la fête foraine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 8 voix « pour » et 5 « contre » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG, M. Serge FLET, Mme Hélène HENOCQUE, M. Sylvain OSERET et Mme Aurore BARETTE),

Décide de confier au cabinet V3D Concept (DIEPPE) la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un terrain multisports, comprenant une phase « avant-projet » (pour un montant forfaitaire de 750 € HT), ainsi que des missions « projet », « assistance à la passation de contrats de travaux », « exécution du contrat » et « réception des travaux » (pour un pourcentage de 5.50 % du montant HT des travaux).

Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce contrat, lequel sera annexé à la présente délibération.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG estime qu'il s'agit là d'un gaspillage de l'argent des administrés.

**DCM2023/025 – NON PROPOSITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables propose aux communes de fixer sur leur territoire des zones propices à l'implantation d'installations terrestres de production (éoliennes, méthaniseurs, panneaux photovoltaïques...). Un rappel de la DDTM demande à toutes les communes ne s'étant pas prononcées de le faire avant le 31/12/2023.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG et M. Serge FLET s'étonnent que la question n'ait pas été évoquée par le conseil municipal plus tôt dans l'année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 12 voix « pour » et 1 « abstention » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG),

Décide de ne pas proposer cette année de ZAEnR sur le territoire de la commune d'Arrest.

**DCM2023/026 – VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS COMMUNAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

M. Julien CAILLET expose au conseil municipal la possibilité pour les collectivités territoriales d'attribuer à leurs employés une prime « pouvoir d'achat », selon leur revenu et au prorata de leur temps de travail, prime déjà accordée aux fonctionnaires d'Etat et agents hospitaliers. Les conseillers municipaux débattent du taux à retenir, et notamment de la possibilité pour la commune de choisir un taux plus bas (par exemple 70% de la prime maximale), pour compenser les charges patronales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial ;

Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Considérant que la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 7 voix « pour », 5 voix « contre » favorables au versement de la prime à un taux moins élevé (M. Christophe BOULET, Mme Bénédicte

FOUQUEMBERG, Mme Hélène HENOCQUE, M. Sylvain OSERET, Mme Aurore BARETTE), et 1 « abstention » (Mme Amandine FORESTIER) :

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- fixe le montant de la prime au taux maximal (100%) prévu par ledit décret, comme suit :

<i>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</i>	<i>Montant de la prime du pouvoir d'achat</i>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- décide que cette prime sera versée en une fraction, avant le 30 juin 2024.
- précise que les crédits inscrits au budget primitif 2024 seront suffisants.

### **COLIS DES AINES**

M. Julien CAILLET explique que 73 colis « simples » et 49 colis « doubles » seront distribués le samedi 16 décembre ; la préparation commencera à 7h30, en mairie. Les conseillers municipaux sont invités à y participer. Le contenu du colis, vu en commission le 15 novembre dernier, est détaillé. M. le Maire explique que le cidre sera remplacé par du vin cette année : les propos peu élogieux qui lui ont été tenus par M. Michel POIRET à l'encontre de la commune l'ont amené à prendre cette décision. Pour ce qui est du miel, d'autres producteurs locaux seront contactés afin de les associer l'an prochain à l'approvisionnement. Les chocolats sont désormais achetés à Intermarché, pour en réduire le coût.

9 colis seront également portés aux personnes hospitalisées ou en maison de retraite. Il sera vu avec la pharmacie pour diminuer un peu la taille des produits offerts, afin de diversifier la composition de ce colis.

### **MANIFESTATIONS**

M. Julien CAILLET détaille le programme du Téléthon organisé le lendemain en partenariat avec les associations, selon le même principe que les années précédentes.

M. le Maire annonce que 518.60 € ont pu être reversés aux Papillons blancs à l'occasion de l'opération « brioches » (806.60 € collectés, moins 288 € remboursés au boulanger).

Pour ce qui est d'Octobre Rose, 88.50 € de dons ont été collectés.

### **FOURNITURES DE PLANTS DE HAIES**

M. le Maire explique que la Fédération Nationales des Chasseurs fournira en début d'année une centaine de pieds de haies qui seront plantés aux abords du stade. Les enfants de école pourront y être associés.

### **QUESTIONS D'INITIATIVES**

M. Serge FLET demande quand sera mis en place le troisième abribus. M. Christophe BOULET répond qu'il devrait pouvoir l'installer pendant les vacances scolaires. Mme Aurore BARETTE signale qu'il serait bien de traiter à cette occasion l'eau qui stagne aux pieds des enfants à cet endroit.

M. Christophe BOULET relaie la demande de M. René JACQUES concernant un arbre à élaguer au niveau du terrain près l'église.

Mme Aurore BARETTE s'interroge sur les réparations effectuées sur la route rue de Catigny tout récemment. M. le Maire explique que le Département a décidé de réparer des endroits où la chaussée était la plus abimée, et où un renforcement avait entraîné des chutes de ballots de paille de leur remorque cet été. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG regrette que le problème de stagnation d'eau devant chez elle n'ait pu être totalement résolu à cette occasion.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG revient sur le problème de nuisances sonores rencontrées par M. et Mme Jean-François ALIAMET du fait de la présence de six plaques en fonte sur la chaussée, depuis les travaux d'aménagement du centre du village. Elle communique au conseil municipal un devis de travaux de 4 100 € HT établi en mai 2023 par l'entreprise STPA pour limiter cette gêne, mais que personne ne veut prendre en charge. Mme FOUQUEMBERG explique que la commune a financé l'aménagement du fossé près de chez M. Lysian FORESTIER, et qu'elle pourrait donc financer ces modifications. Des

conseillers pensent qu'il serait judicieux de venir en aide à ces riverains. M. Christophe BOULET explique que d'autres personnes pourraient également évoquer des gênes sonores et demander des travaux d'aménagement. Il est également évoqué la présence de chapeaux berlinois dans ce secteur avant l'aménagement actuel. M. le Maire explique qu'une seconde réunion provoquée par l'expert de l'assurance de M. ALIAMET a eu lieu sur place fin novembre, en présence des toutes les parties concernées (maître d'œuvre, entreprise de TP, CABS, assureurs, mairie). Les plaques posées répondent aux normes en vigueur, et le son produit serait dû au changement de revêtement (macadam/fonte) au passage des roues des véhicules. L'assurance des requérants a préconisé à l'issue cette réunion d'effectuer des relevés de niveaux sonores ; M. le Maire explique qu'il convient dans un premier temps d'attendre ces résultats.

M. Serge FLET demande si un rebouchage des trous sur les routes communales est envisagé. M le Maire explique que les conditions météorologiques des dernières semaines empêchaient toute intervention. Le nettoyage des feuilles continuera tout prochainement, et le rebouchage suivra, par temps sec.

M. FLET demande si le rapport de comptage des véhicules a été fourni. M. le Maire répond que l'Agence routière s'en occupera en début d'année.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rapporte qu'un employé communal a dégagé un caniveau devant chez Mme CATELAS rue de Drancourt, mais que beaucoup de travail reste à faire dans tout ce secteur. M. le Maire explique que cette intervention a été effectuée pour permettre un meilleur écoulement de l'eau qui ruisselait ; un nettoyage complet suivra.

Mme Aurore BARETTE a remarqué que les pingouins n'étaient plus installés. M. le Maire répond qu'ils ne sont plus en état. Il précise que quelques illuminations ont été récupérées gratuitement.

Mme Hélène HENOCQUE signale que la voiture stationnée depuis des mois rue à Cailloux est toujours présente. M. le Maire est allé voir le propriétaire, et les gendarmes y sont également passés.

Mme HENOCQUE demande si une nouvelle date a pu être choisie pour la tenue d'une commission scolaire. M. Davy PACQUES répond négativement. Mme HENOCQUE évoque le bilan de la majorité qu'elle avait évoqué lors de la dernière réunion de conseil. M. PACQUES n'a pas eu l'occasion d'y travailler pour le moment.

Mme Amandine FORESTIER revient sur le problème du véhicule stationné sur le trottoir sur la place et qui empêche le cheminement des piétons. M. le Maire retournera voir les propriétaires de la voiture.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG revient sur les projets de travaux évoqués dernièrement en conseil municipal concernant la salle des fêtes. M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'avancée pour ce qui est d'un éventuel aménagement de la cuisine. Cependant, le lave-vaisselle a été révisé et des pièces ont été changées ; il faudra veiller à nettoyer régulièrement le filtre. Pour ce qui est de l'éclairage, l'entreprise de Glisy qui est venue sur place n'a pas encore envoyé de devis de fourniture des lampes leds, mais un devis a pu être demandé à une entreprise de Friville-Escarbotin. M. Stéphane PETIT a été contacté pour connaître le coût de leur installation.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG revient sur le curage de la traversée de route impasse de la Tuffière qui n'a pas été bien réalisé (une bouteille jetée dans la rivière est resté bloquée sous le pont). M. le Maire répond qu'il est pourtant allé sur place avec un employé rencontrer M. Didier FORESTIER et constater que le curage était satisfaisant.

Mme FOUQUEMBERG explique que suite au courrier concernant l'entretien des abords de l'Avalasse envoyé aux propriétaires, certains ont fait l'effort d'intervenir. La haie qui gagnait sur la voie publique rue de Drancourt a également été taillée.

Mme FOUQUEMBERG signale des ardoises déplacées sur le toit de l'église et l'urgence d'y remédier. M. le Maire a demandé à M. Daniel DEHESDIN d'intervenir. Mme FOUQUEMBERG se questionne également sur une gouttière qui ne descend pas jusqu'en bas du clocher. Elle demande également si les travaux sur les murs sont programmés. M. le Maire répond que le temps de ces derniers mois ne se prêtait pas du tout au rejointoiement.

Mme Hélène HENOCQUE évoque l'aménagement de la cour de la mairie. M. le Maire répond que les joints de briques devront tout d'abord être refaits.

Mme Amandine FORESTIER signale que l'école n'a plus d'alarme incendie depuis deux mois, et que la Communauté d'agglomération ne prévoit son remplacement que courant 2024. Elle aimerait que la commune intervienne dans ce genre de cas, même si la compétence est intercommunale. M. Gaylord DEBURE évoque dans le même ordre d'idées la gestion du chauffage de l'école par la CABS.

Mme FORESTIER déplore également la gestion de la tempête, et notamment le fait que la rue de Catigny ait été barrée sur deux jours en attendant Enedis, pour un problème un pylône et de câble traversant la chaussée que les employés auraient pu gérer. Une déviation a envoyé à cette occasion les véhicules vers des lieux où une chute d'arbre ou de branches aurait pu être catastrophique. M. Davy PACQUES rappelle que la sécurité des employés ne peut, dans ce genre de situation, être mise en jeu.

La séance est close à 19h55.

Le secrétaire de séance,  
Gaylord DEBURE

Le Maire,  
Armel BOUCHARD

